

# DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 6 février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le six février, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

> Nombre de conseillers municipaux en exercice : 28 Nombre de conseillers municipaux présents : 19 Nombre de votes contre: 0

Nombre d'abstentions: 0 Nombre de votes pour : 26 Nombre de suffrages exprimés : 26

Date de convocation du Conseil Municipal le 30 janvier 2024

Présents: Christian DUMAS, Amaud JEAN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÜN, Franck VIGNAUD, Magalie PIAT, Michel PIRES, Michèle LUCAS, Laurent JOLLY, Emilie BRICOUT, Nora BENACHOUR, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Estelle MARCUARD, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Denis CHARRON.

Absents excusés : Hélène LORME, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT, Estelle MONTES, ayant donné pouvoir à Jean-Luc BERNARD, Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES. Thierry BLIN, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY. Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Émilie BRICOUT. Éric SIGURE ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÜN, Delphine GUY ayant donné pouvoir à Yann GRISON.

Guillem LEROUX, Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h08

Secrétaire : Maël DIONG

### **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

DL.24.005 - Gestion en flux des logements sociaux - Convention cadre de réservation des logements locatifs sociaux avec les bailleurs sociaux

### Magalie PIAT expose:

Dans le cadre de la loi ELAN (portant Evolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) du 27 novembre 2018, le principe de la gestion en flux des contingents de réservation des logements locatifs sociaux (article 97) a été introduit.

Ce changement entraine une modification dans la manière d'identifier les logements pour lesquels la commune a la possibilité de proposer une candidature à un logement vacant. Techniquement, on passe d'une gestion en stock (une liste exhaustive de logements) à une gestion en flux (un pourcentage des logements de chaque bailleur, au fur et à mesure qu'ils se libèrent sur la commune).

Au cours de l'année 2023 , un travail de concertation et de collecte de données a été initié par Orléans Métropole en vertu de sa compétence Logement, puis un échange avec chaque bailleur a permis d'achever l'état des lieux sur le territoire communal et les objectifs adoptés par la commune ;

La convention cadre précise les principes de définition des flux de réservation ainsi que les modalités d'exercice des droits de réservation sur le territoire et indique en annexe le taux de réservation retenu pour la commune d'Ingré ainsi qu'une estimation du nombre d'attributions pour 2024.

Elle est signée par tous les bailleurs sociaux présents sur la commune d'Ingré, à savoir, Valloire Habitat, Logem Loiret, CDC Habitat, France Loire, Les Résidences de l'Orléanais et 3F.

La convention est établie pour une durée de trois ans. Considérant que la commune, comme les bailleurs, doivent pouvoir « tester » ce nouveau mode de gestion des réservations et d'ajuster si besoin, une clause de revoyure est prévue en fin d'année civile pour ajuster les termes de la présente convention.

Après présentation à la Commission Générale du 29 janvier 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

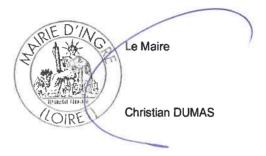
La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 7 février 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : Publication le : 0 8 FEV. 2024

Notification le : 0 9 FEV. 2024 0 8 FEV. 2024

0 8 FEV. 2024





HELIOS : comptabilité publique ACTES : contrôle de légalité

# Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

# Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : DL\_24\_005

Objet: Gestion en flux des logements sociaux - Convention cadre

de réservation des logements locatifs sociaux avec les

bailleurs sociaux.

Type de transaction : Transmission d'actes

Date de la décision : 2024-02-07 00:00:00+

Date de la décision : 2024-02-07 00:00:00+01
Nature de l'acte : Délibérations

Nature de l'acte : Délibérations

Documents papiers complémentaires : NON

Classification matières/sous-matières: 8.5 - Politique de la ville-habitat-logement

Identifiant unique : 045-214501694-20240207-DL\_24\_005-DE

URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

## Fichiers contenus dans l'archive:

Fichier - Company of the Company of	Туре	Taille
Enveloppe métier	text/xml	951 o
Nom métier : 045-214501694-20240207-DL_24_005-DE-1-1_0.xml		
Document principal (Délibération)	application/pdf	300 Ko

Nom original : DL.24.005 - AG - Gestion flux logements sociaux - Convention cadre réservation logements locatifs sociaux avec bailleurs

sociaux.pdf Nom métier :

99\_DE-045-214501694-20240207-DL\_24\_005-DE-1-1\_1.pdf

# Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	8 février 2024 à 11h12min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	8 février 2024 à 11h12min58s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	8 février 2024 à 11h12min59s	Transmis au MI
Acquittement reçu	8 février 2024 à 11h13min12s	Reçu par le Mi le 2024-02-08